

du 1^{er} AVRIL au 31 OCTOBRE 2018

ÉcoPrimes

AIDEE



CHAUDIÈRE *fioul* à condensation HPE (Haute Performance Energétique) ICOVIT EXCLUSIVE

La chaudière icoVIT exclusive est idéale pour remplacer d'anciennes installations chauffage.

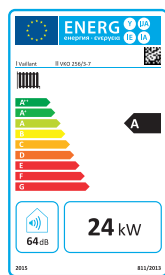
Son rendement élevé (de l'ordre de 105 % sur Pouvoir Calorifique Inférieur) et son préchauffage optimisé du fioul en font une chaudière chauffage seul ultra performante.

Pour bénéficier de la Prime et d'encore plus d'efficacité et de performance, coupez l'achat de votre chaudière avec sa régulation calorMATIC ou multiMATIC.

MATÉRIEL ÉLIGIBLE

(installé avec une régulation classe IV minimum)

Chaudière icoVIT exclusive 15 kW, 24 kW ou 34 kW avec une régulation Vaillant de la gamme calorMATIC ou multiMATIC.



jusqu'à 900 € TTC*
de remboursés sur
votre chaudière fioul HPE

+ **30%** d'économies
d'énergie
(source ADEME)
TVA** à **5,5%**

* Pour en savoir plus : www.ecoprimesaidee.fr
** Modalités sur impots.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE PRIME ?

Pour connaître le montant de la prime auquel vous pouvez prétendre (EcoPrimes ou EcoPrimes Super Bonus), connectez-vous sur www.ecoprimesaidee.fr

EcoPrimes chaudières fioul HPE	"EcoPrimes" SANS condition de ressources	"EcoPrimes Super Bonus" SOUS conditions de ressources (1)
Prime AIDEE	350 € TTC	700 € TTC
Prime Fabricant	200 € TTC	200 € TTC
TOTAL (2)	550 € TTC (2)	900 € TTC (2)

1- Les "EcoPrimes Super Bonus" sont réservées aux ménages considérés en situation de « Grande précarité énergétique » au sens de l'arrêté modifié du 29/12/2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie – Modalités et plafonds de ressources sur www.ecoprimesaidee.fr

2- Dont 100 € sous forme de chèque fioul versé par AIDEE, à valoir chez un distributeur de fioul AIDEE

EXTRAIT DU RÈGLEMENT CONSOMMATEURS DE L'OPÉRATION « EcoPrimes Chaudières fioul HPE »

Dans le cadre de la réglementation des Certificats d'Économies d'Énergie et du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018, Aidee et les fabricants de chaudières fioul HPE participants s'associent pour offrir une aide financière dite « EcoPrimes » SANS condition de ressource de 550 € TTC sur les chaudières fioul HPE, dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire Aidee. SOUS conditions de ressources, cette aide alors dite « EcoPrimes Super Bonus » est portée à 900 € TTC sur les chaudières fioul HPE, dont 100 € TTC en chèque fioul à valoir chez un distributeur de fioul partenaire Aidee.

Ces aides sont réservées aux ménages qui achètent et font installer, en France, dans une maison individuelle achevée depuis plus de 2 ans, sur devis d'un professionnel qualifié RGE établi et accepté pendant la période de l'opération, l'un des modèles de chaudière fioul HPE, équipée d'un régulateur de classe IV minimum (intégré ou non), référencés comme participant à l'opération (voir ecoprimesaidee.fr).

Pour en savoir plus, connaître le montant de l'aide auquel vous pouvez prétendre, les conditions d'obtention et la procédure à suivre, consultez le règlement complet de l'opération sur le site internet de l'opération www.ecoprimesaidee.fr ou www.aidee.fr ou communiqué gratuitement sur demande écrite à :

Aidee « Opération EcoPrimes AIDEE », 114 avenue de Wagram – 75017 Paris / aidee@aidee.fr

www.vaillant.fr

www.ecoprimesaidee.fr